



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 31 Représentés : 2</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 27/03/2026</p> <p>Date d'affichage : 27/03/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du jeudi 2 AVRIL 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le deux-avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Isabelle FARNET RISSO maire,</p> <p>PRESENTS : Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Patrice DI PAOLO - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Esmeralda PIERQUIN - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI -</p> <p>POUVOIRS : Caroline SINGER à Nicolas FOURNAUX Arnaud FERRARO à Pierre-Yves TIERCE</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	--

Par délibération n° 2017/001 en date du 23 février 2017, le conseil municipal décidait la création de la régie autonome du port de plaisance de Cogolin et adoptait les projets de statuts de ladite régie.

Puis, par délibération n° 2020/051 en date du 20 juillet 2020, l'assemblée approuvait la modification des statuts de la régie portant le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la régie de trois à cinq.

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation des cinq représentants, sur proposition du maire, pour une durée de trois ans.

N° 2026/04/02-5

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN**



N° 2026/04/02-5

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN**

Il est également proposé de voter en une seule fois la liste des représentants au conseil d'administration et de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1 et L.2221-1 et suivants et L.2121-21,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017/001 du 23 février 2017 portant création de la régie autonome du port de plaisance de Cogolin,

Vu la délibération n° 2020/051 en date du 20 juillet 2020, approuvant la modification des statuts de la régie portant le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la régie à cinq,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

A L'UNANIMITE DE DESIGNER les membres du conseil d'administration de la régie suivants : **Nicolas PATACCHINI – Patrice DI PAOLO – Isabelle PLATRIEZ – Serge FINTZEL – Marc CAYROL.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Le secrétaire,

Isabelle FARNET RISSO

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.